Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-164_2025-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2025
Séance : 15-12-2025
Délibération : 164-2025

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h45

Votants : 16 puis 17 à partir de 19h45

Pouvoirs : 3

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Évelyne RACOUËT Philippe, LANOË Rudy, RIO Létitia, GABARD Sylvain, NAFTEUX Yvonne, LEMIERRE Jim (arrivée à 19h45).

Absent excusé : GUILLOUCHE Élodie (donne pouvoir à LANOË Rudy), LE TRÉHUDIC Samuel, BOULO-DUGUÉ Céline (donne pouvoir à NAFTEUX Yvonne), SÉRAZIN Léonie (donne pouvoir à ROUX Patricia), LABORDERIE Romain.

Secrétaire de séance : BOCANDÉ Marie-Pierre

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CONTRAT COLLECTIF DE MUTUELLE PORTE PAR OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE (OBC)

En 2021, un groupement de commande pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire santé (= Mutuelle) des agents avait été réalisé par OBC avec les communes de Beignon, Cournon, La Gacilly, Pleucadeuc, Porcaro, Réminiac, Saint-Marcel (et son CCAS), Saint Martin-sur-Oust, Saint Nicolas-du-Tertre, Sérent et Tréal.
Le marché mis en place avec la Mutuelle Pays de Vilaine arrivera à échéance le 31 décembre 2026.
Un nouveau marché sera donc lancé l'année prochaine pour démarrer au 1er janvier 2027.

Afin de pouvoir préparer ce nouveau marché, OBC souhaite savoir si la commune de Pleucadeuc veut intégrer à nouveau ce groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler sa participation au groupement d'achat porté par OBC, afférent à la mise en place d'une protection sociale complémentaire santé pour les agents de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-164_2025-DE

Vote à l'unanimité :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025

Le Maire, Loïc BALAC.